



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 10576

Numéro SIREN : 802 342 881

Nom ou dénomination : A.P.C. Holding

Ce dépôt a été enregistré le 16/05/2014 sous le numéro de dépôt 44444



1404449304

DATE DEPOT : 2014-05-16

NUMERO DE DEPOT : 2014R044444

N° GESTION : 2014B10576

N° SIREN :

DENOMINATION : A.P.C. Holding

ADRESSE : 39 rue Madame 75006 Paris

DATE D'ACTE : 2014/05/12

TYPE D'ACTE : LETTRE

NATURE D'ACTE : LISTE DES SOUSCRIPTEURS

A.P.C. HOLDING
Société par actions simplifiée
Au capital social de 1.000 euros
Siège social : 39, rue Madame - 75006 Paris
en cours d'immatriculation au RCS de Paris

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Nom et adresse de l'associé	Nombre d'actions souscrites	Montant libéré en euros	Signature
TOUITOU WORLDWIDE ENTERPRISES (T.W.E. SARL) SARL au capital de 267.400 euros 39, rue Madame - 75006 Paris 379 433 089 RCS Paris	1.000	1.000	

Total	1.000	1.000
--------------	-------	-------

Paris, le 12 mai 2014



T.W.E. SARL
représentée par
Monsieur Jean Touitou

Olivier MEYSSE



BNP Paribas - S.A. au capital de
Siège Social : 16 boulevard des

L'associée unique
Société, Monsieur
demeurant 5, rue

1

Il peut être tiré
décision du Pré
conséquence.

Le transfert du
collectivité des
conformément à

Le capital social
montant nominal
par compensation
réserves, bénéfices
d'obligations. Les
majoré d'une prime

Les associés peuvent
de quelque manière
l'égalité des associés

numéraire ou
personnes dé

- (b) à toute muta
scission ou d
autrement, c
d'un décès, c
après, un « T

voie d'expertise
l'intervention de
d'expertise suspo

Si, à l'expiration
éventuelle suspo
considéré comm
de la Société.

En cas de refus d

permanente.

12.1.2 Rémunération

Le Président peut être rémunéré par la collectivité ou par un organisme public ou privé que ce soit et sous réserve de l'approbation de la collectivité des

Les Directeurs G
matière de respo

12.2.2 Rémuné

Les Directeurs G
leurs fonctions u
dont le montan
l'Article 14.2 ci-a

**Par dérogation à
de rapport. Seule
Société et son P
recevoir son app
concernées au re**

**En application de
sur des opérati
commissaire aux**

14.2 QUORUM

Sauf autrement
prendre toutes c
appelées à décid

Les décisions c
représentés ou
(1/5^{ème}) des droit
requis.

**pour préparer le
requis par la loi e**

**Au choix de l'init
au besoin par vic
sous seing privé s**

**En cas d'assembl
par l'initiateur de**

des amendements
moment, propos
Délégué et ce qu

Tous moyens de
fax ou courrier e
seing privé pour

que les votes
électroniquement

ARTICLE 15 - INF

Lors de toute co
résolutions soun
permettre de se

**La collectivité de
les réserves dont
les prélèvements
distribuable de l'**

**La collectivité de
mis en distributi
des acomptes su**

**Le paiement des
l'exercice, sauf p**

